



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 11 mars 2024 à 19 h.

Sont présents :           Monsieur Raynald Houde, conseiller  
                                  Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
                                  Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
                                  Madame Nathalie Laprade, conseillère  
                                  Madame Josée Lampron, conseillère  
                                  Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :   Monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme  
                                  Madame Julie Cloutier, trésorière  
                                  Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
  - 1.1 Ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2024
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la location de deux photocopieurs
  - 4.2 Autorisation de signature de deux actes de servitude concernant l'implantation d'une borne sèche
  - 4.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux
  - 4.4 Entérinement d'embauche : préposée au comptoir de prêt - Bibliothèque Anne-Hébert
  - 4.5 Demande de reconduction de la division en districts électoraux utilisée lors des dernières élections
  - 4.6 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.7 Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.8 Indexation des grilles salariales : employés occasionnels
  - 4.9 Autorisation d'embauche : Commissionnaire aux Services techniques
  - 4.10 Nomination d'un maire suppléant
  - 4.11 Autorisation d'embauche : Adjointe administrative au Service du greffe et aux communications
  - 4.12 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour le renouvellement du contrat de services avec IT Cloud Solutions
  - 4.13 Adoption du Règlement numéro 1649-2024 modifiant le Règlement numéro 1468-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de remplacer le titre de directeur général et greffier
  - 4.14 Mise à jour du calendrier de conservation pour approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec BANQ
  - 4.15 Octroi d'un mandat de services professionnels (moins de 25 000 \$) : Analyse organisationnelle du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 4.16 Mandat de services professionnels (moins de 25 000 \$) : Diagnostic organisationnel du Service de la Sécurité publique
  - 4.17 Entérinement de l'engagement d'un employé occasionnel : Surveillant au parc canin



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

- 4.18 Entérinement de l'embauche des employés occasionnels : Soccer été 2024
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.1 Demande de dérogation mineure : Lots 6 561 984 et 6 561 985, rue Beauséjour
- 5.2 Demande de dérogation mineure : 4701, route de Fossambault
- 5.3 Amendement de la Politique sur la gestion des eaux pluviales
- 5.4 Demande d'appui à la CPTAQ d'une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 366 486
- 5.5 Modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 : Création de la zone 165-M
- 5.6 Avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe de service associés à l'usage habitation dans les zones 48-A et 118-A et régler la superficie autorisée à l'usage mini-entrepôts en zone 155-I
- 5.7 Adoption de l'avant-projet de règlement numéro APR-355-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe Services associés à l'usage habitation (Ca) dans les zones 48-A et 118-A et régler la superficie autorisée à l'usage mini-entrepôts en zone 155-I
- 5.8 Avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux et d'amender les tarifs prévus aux règlements d'urbanisme
- 5.9 Adoption d'un avant-projet de règlement : numéro APR-356-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux et d'amender les tarifs prévus aux règlements d'urbanisme
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Aucun
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1647-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 282 000 \$ pour l'éclairage et l'installation d'un filet protecteur au terrain de balle
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-357-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les honoraires professionnels du réaménagement intérieur au garage municipal
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Adoption du Règlement numéro 1650-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 5 085 000 \$ pour l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante
- 9.2 Adoption du Règlement numéro 1651-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 55 000 \$ pour l'achat d'équipements de protection incendie, de sécurité nautique et de communications
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Autorisation de paiement : Entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge pour la natation, le patinage et le hockey
- 10.2 Autorisation de signature des ententes de commandite - Partenariat soccer 2024-2028
- 10.3 Autorisation de gratuité : Cercle de Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 10.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la tenue d'un camp de jour spécialisé
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Autoriser le paiement numéro 3 : Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont de la rivière Jacques-Cartier



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

- 11.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1648-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 169 000 \$ pour l'achat et le remplacement de véhicules
- 11.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-358-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour la stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm
- 11.4 Services professionnels d'évaluation et de consultation : Acquisition nouvelle intersection sur la route Jacques-Cartier
  
- 12. AUTRES SUJETS**
  - 12.1 Aucun
  
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance de 11 mars est ouverte à 19 h.

**107-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**108-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**109-2024 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LA LOCATION DE DEUX PHOTOCOPIEURS**

**ATTENDU** que le contrat du photocopieur pour la bibliothèque est échu et qu'un photocopieur additionnel est nécessaire pour le bâtiment de la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise le 17 janvier 2024 par Canon Canada inc. pour la location de deux photocopieurs, au montant mensuel de 169,17 \$, plus taxes en plus des frais par copie couleur de (0.075 \$) et de copie noir et blanc (0.0085 \$);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** que la facture au montant de 507.50 \$ est transmise trimestriellement et inclut les frais de location de 237.71 \$ pour le photocopieur de la bibliothèque et de 269.79 \$ pour celui de la Division parcs et bâtiment;

**ATTENDU** qu'un bloc pour les 6 premiers mois ou 5 000 pages est offert gratuitement pour les impressions de couleur;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Canon Canada inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat de location pour deux photocopieurs de modèle C3326i (un photocopieur à deux tiroirs et un à quatre tiroirs) à Canon Canada inc. selon l'offre de prix soumise le 17 janvier 2024 payable trimestriellement au montant de 507.50 \$ pour 22 paiements, soit une durée de 66 mois. Le contrat est d'un montant total sans les taxes de 11 165 \$. Les copies noir & blanc (0,0085 \$) et couleur (0,075 \$) mensuelles sont en sus.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer les montants des dépenses aux postes budgétaires *Photocopieur* (02-702-32-517) et *Location photocopieur* (02-701-93-517).

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, à signer les contrats à intervenir.

**ADOPTÉE**

110-2024

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX ACTES DE SERVITUDE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE BORNE SÈCHE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé à l'installation de bornes sèches sur son territoire afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Ville considère que l'installation d'une borne sèche implantée à partir d'un plan d'eau situé sur le lot 5 991 031 (64, rue Bon-Air) constitue un endroit favorable à l'installation d'un tel équipement afin d'augmenter la couverture incendie pour les résidents du secteur sud;

**ATTENDU** que monsieur Clément Rochette, propriétaire du lot 5 991 031, possède un lac privé et qu'il permet l'installation d'une borne sèche destinée à la protection contre les incendies et dont la prise d'eau est à même ce dernier;

**ATTENDU** la résolution numéro 302-2022, adoptée à la séance du 27 juin 2022, concernant l'autorisation de signature d'une entente pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 5 991 031;

**ATTENDU** la résolution numéro 082-2023, adoptée à la séance du 13 février 2023, concernant l'autorisation de signature d'une entente avec le propriétaire du lot 4 367 179 pour permettre l'accès à la borne sèche qui sera implantée sur le lot 5 991 031;

**ATTENDU** que l'entreprise Boilard, Renaud Notaires inc. a préparé les actes de servitude concernant l'implantation de ladite borne sèche;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 22 février 2024;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, ou en son absence madame Mélanie Côté, assistante-greffière, à signer les deux actes de servitude concernant l'implantation d'une borne sèche sur le lot 5 991 031.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer les frais de notaire au règlement 1573-2022.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-354-2024.

**111-2024 ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE : PRÉPOSÉE AU COMPTOIR DE PRÊT - BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** qu'un concours pour le poste de préposé au comptoir de prêt de la bibliothèque Anne-Hébert a été publié en décembre dernier;

**ATTENDU** que trente-deux candidatures ont été reçues pour ce poste, et que les entrevues réalisées permettent de recommander l'embauche de madame Josée Lajeunesse;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 19 février 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de madame Josée Lajeunesse à titre de préposée au comptoir de prêt de la bibliothèque Anne-Hébert à raison de 15 heures par semaine durant 43 semaines, soit du 4 mars au 31 décembre 2024 avec la possibilité d'un renouvellement par la suite. Elle sera rémunérée au taux horaire prévu à la grille salariale des employés occasionnels.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires bibliothèque (02-702-32-141)*.

**ADOPTÉE**

**112-2024 DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX UTILISÉE LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

**ATTENDU** que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** que la Ville doit procéder à une demande de reconduction de sa division avant le 14 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**ATTENDU** que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la *LERM* et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**ATTENDU** que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que la Ville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Madame Julie Cloutier, trésorière, dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 29 février 2024, laquelle totalise la somme de 1 496 558,20 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Madame Julie Cloutier, trésorière, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 4 mars 2024, laquelle comprend 134 commandes au montant de 415 031,12 \$.

113-2024

**INDEXATION DES GRILLES SALARIALES : EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter des grilles salariales indexées pour l'année 2024 pour les employés occasionnels;

**ATTENDU** que certaines grilles salariales ont déjà été indexées pour 2024 lors de l'embauche des employés visés;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'indexer les grilles salariales de 2,5 % pour l'année 2024, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier, pour les emplois suivants :

- Agent de sécurité;
- Aide-horticulteur-journalier-manœuvre;
- Journalier spécialisé;
- Préposé à l'entretien ménager;
- Patrouilleur en déneigement;
- Commissionnaire;
- Préposé à l'accès aux locaux;
- Secrétaire-réceptionniste;
- Préposé au comptoir de prêt-bibliothèque;
- Étudiant au greffe;
- Surveillant au parc canin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant des dépenses aux postes budgétaires *Salaires* (plusieurs postes de salaires ayant pour objet 141).





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que les autres conditions adoptées dans les résolutions 217-2010 et 155-2021 continuent de s'appliquer pour les employés occasionnels.

**ADOPTÉE**

**114-2024      AUTORISATION D'EMBAUCHE : COMMISSIONNAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville d'embaucher un commissionnaire aux Services techniques pour l'année 2024;

**ATTENDU** que Mathieu Rhéaume occupe déjà ce poste à la satisfaction de son supérieur depuis quelques années;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'embaucher monsieur Mathieu Rhéaume au poste de commissionnaire aux Services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 à raison de 15 à 20 heures par semaine, selon les besoins de la Ville, au taux horaire prévu à la grille salariale des employés occasionnels pour 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires indiqués au rapport après un transfert de 5 120 \$ des postes *Salaires réguliers* (02-330-00-141) et *Salaires occasionnels* (02-330-03-141).

**ADOPTÉE**

**115-2024      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère,  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme monsieur Martin Chabot, conseiller du district numéro 6, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 15 mars 2024 et se terminant le 14 août 2024.

**ADOPTÉE**

**116-2024      AUTORISATION D'EMBAUCHE : ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DU GREFFE ET AUX COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville d'embaucher une adjointe administrative afin de combler le remplacement prolongé du poste de secrétaire-réceptionniste à la Mairie et d'assumer des tâches au Service du greffe ainsi qu'aux communications;

**ATTENDU** qu'une seule candidature a été déposée et que l'entrevue de la candidate a été réalisée;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de madame Sandrine Meunier pour un contrat de 2 ans au poste d'adjointe administrative au Service du greffe et aux communications et de la rémunérer selon l'échelon 1 de la grille salariale des adjointes administratives du contrat des cols blancs en vigueur, et ce, aux mêmes conditions.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que l'employée bénéficie des assurances et du REER collectif des employés à compter du 12 mars 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général Martin Careau à signer le contrat de travail d'une durée de 2 ans.  
**ADOPTÉE**

117-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AVEC IT CLOUD SOLUTIONS**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour les services d'IT Cloud Solutions (sauvegarde des données, antivirus et licences Office 365) pour une période d'un an en fonction des dates de renouvellement des différents produits en 2024;

**ATTENDU** que le projet de cybersécurité qui sera réalisé par la firme Logiciel exigera l'ajout de nouveaux abonnements ou la mise à niveau de certaines licences;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$), peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que ce contrat fait partie des exceptions prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise IT Cloud Solutions respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** l'estimation des dépenses préparée en collaboration avec Maralix informatique enr.;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le renouvellement du contrat pour les services d'IT Cloud Solutions (sauvegarde des données, antivirus et licences Office 365) pour une période d'un an en fonction des dates de renouvellement des différents produits en 2024 ainsi que l'ajout de nouveaux abonnements ou la mise à niveau de certaines licences qui seront rendues nécessaires par le projet de cybersécurité. Le coût estimé de ce contrat est de 66 804,83 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires ayant pour objet 414.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à faire le suivi de ce contrat.

**ADOPTÉE**

118-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1649-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE REMPLACER LE TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 26 février 2024;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-352-2024 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1649-2024 modifiant le Règlement numéro 1468-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin de remplacer le titre de directeur général et greffier.

**ADOPTÉE**

119-2024

**MISE À JOUR DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR APPROBATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ)**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les Archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**ATTENDU** qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'ajout de supports supplémentaires (VHS, CD, BM = Bande magnétique) aux règles 002-006-021-037-077 et 118;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède un règlement de délégation de pouvoirs, mais qu'il ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'ajout de supports supplémentaires (VHS, CD, BM = Bande magnétique) aux règles 002-006-021-037-077 et 118 et à soumettre cette modification du calendrier de conservation à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

120-2024

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (MOINS DE 25 000 \$) : ANALYSE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire obtenir une analyse impartiale de la situation organisationnelle du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire dans le but d'assurer l'adéquation entre les objectifs visés par le conseil municipal et la capacité du service à répondre aux besoins des citoyens;

**ATTENDU** que la Ville veut s'assurer qu'elle a la structure et les ressources nécessaires pour maintenir un fonctionnement adéquat et performant face à la réalisation des projets en cours et à venir;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** qu'afin de réaliser ce projet, il y aurait lieu de confier un mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**ATTENDU** la proposition de service de l'UMQ jointe au présent rapport;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'UMQ respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** de mandater le Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec afin d'effectuer une analyse organisationnelle du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par madame Anny Fortin, CRHA, en date du 27 février 2024 au montant approximatif de 11 000 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire *Autres honoraires professionnels* (02-701-90-419) après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

**ADOPTÉE**

121-2024

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (MOINS DE 25 000 \$) : DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** que le conseil municipal a mandaté la firme Java Management par la résolution numéro 181-2023, pour produire un diagnostic organisationnel du Service de la sécurité publique;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de mandater de nouveau la firme pour produire une mise à jour de ce bilan;

**ATTENDU** que la proposition de service est jointe;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme JAVA Management respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Java Management pour effectuer une mise à jour du diagnostic organisationnel du Service de la sécurité publique selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par la firme en date du 5 mars 2014 au montant de 2 480 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Honoraires professionnels* (02-220-00-411) à la suite d'une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

122-2024      **ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL :  
SURVEILLANT AU PARC CANIN**

**ATTENDU** que les règlements 1289-2015 et 1552-2021 comprennent des dispositions à l'égard de la possession des animaux et que ces dispositions encadrent en particulier les règles pour l'utilisation du parc canin;

**ATTENDU** qu'en raison de l'article 3 du règlement 1289-2015, le conseil municipal peut nommer par résolution un ou des préposés pour faire appliquer ledit règlement;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire qu'un représentant de la Ville voit à faire respecter les dispositions des règlements 1289-2015 et 1552-2021;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Victorin Rochette comme employé occasionnel au poste de surveillant du parc canin. Il sera chargé de l'application des règlements 1289-2015 et 1552-2021, et plus particulièrement des dispositions concernant le parc canin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que Monsieur Rochette soit en fonction jusqu'au 31 décembre 2024 à raison de six heures par semaine et qu'il soit rémunéré au taux horaire indiqué dans le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires surveillance du parc du Grand-Héron* (02-701-91-141).

**ADOPTÉE**

123-2024      **ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS : SOCCER  
ÉTÉ 2024**

**ATTENDU** qu'une offre d'emploi a été publiée pour le recrutement du personnel occasionnel pour la saison estivale de soccer 2024;

**ATTENDU** qu'une relance a été effectuée auprès des employés de l'été dernier et que les nouveaux candidats ont été rencontrés;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche des employés occasionnels suivants aux postes d'aides techniques, d'arbitres, responsable du U4 à U6 et responsable des arbitres pour la période estivale 2024.

Aides techniques et arbitres : Jacob Landry, Noah Landry, Delphine Lévesque, Anabel Ratté, Mathis Renaud, Sara Boissonneault, Jade Dolores-David, Alice Trépanier, Médéric Sénecal-Cowan, Xavier Taillefer, Charlotte Pelletier, Émile Rochette, Félix Morin-Fortin, Jonathan Renaud, Jacob Renaud, Maëlle Rouillard.

Responsable programme U4 et U6 : Marie-Noëlle Rainville.

Responsable des arbitres : Olivier Savard-Tardif.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approuver la liste des salaires pour le personnel affecté au soccer qui est jointe au présent rapport.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires soccer* (02-701-52-141).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

**124-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOTS 6 561 984 ET 6 561 985, RUE BEAUSÉJOUR**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée visant à permettre la subdivision des lots 6 561 984 et 6 561 985 afin de créer trois (3) lots dont l'un de ceux-ci aurait une largeur de 15,77 mètres;

**ATTENDU** que l'article 4.1.4 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* prévoit, dans le cas d'une maison mobile, dans la zone 16-H, une largeur minimale de 16,5 mètres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 février 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** que la demande est faite de bonne foi;

**ATTENDU** que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure porte sur 0,73 mètre;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-04-2024;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 14 février 2024;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'accorder la dérogation mineure visant à autoriser la subdivision des lots 6 561 984 et 6 561 985 afin de créer trois (3) lots dont un de ceux-ci aurait une largeur de 15,77 mètres.

**ADOPTÉE**

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

**125-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 4701, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une terrasse située à environ 1 mètre de la limite du lot;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 février 2024 ainsi que les documents fournis par les propriétaires;

**ATTENDU** que la demande est faite de bonne foi;

**ATTENDU** que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux propriétaires;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que la demande est jugée mineure compte tenu des caractéristiques des terrains et des mesures compensatoires qui seront réalisées;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-05-2024;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 14 février 2024;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction de la terrasse comme illustrée sur les plans déposés à cet effet.

**ADOPTÉE**

126-2024

**AMENDEMENT DE LA POLITIQUE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**ATTENDU** la Politique sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adoptée le 12 décembre 2011 et modifiée par la résolution numéro 314-2012;

**ATTENDU** que le Service de l'urbanisme recommande d'apporter des ajustements à ladite politique, afin de clarifier son champ d'application;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 26 février 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de modifier la Politique sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de faire les modifications suivantes :

1. Au premier alinéa de la section « **Application** », ajouter la mention «, l'aménagement ou la réfection d'une aire de » entre « La construction d'un bâtiment principal » et « stationnement sur un terrain [...] »;
2. Au deuxième alinéa de la section « **Application** », ajouter la mention «, l'aménagement ou la réfection d'une aire de » entre « La construction d'un bâtiment principal » et « stationnement sur un terrain [...] »;
3. Dans la section « **Application** », ajouter le troisième alinéa suivant : « Aux fins de la présente politique, les travaux de remplacement ou de réparation du revêtement d'une aire de stationnement, en tout ou en partie, ne sont pas considérés comme étant une réfection en soi. »;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

4. Dans la section « **Préparation des plans** », enlever les mentions « avec le type de tuyau, » au 4<sup>e</sup> point, « en indiquant les diamètres » au 5<sup>e</sup> point, « Les caractéristiques des pompes à être utilisées pour les ouvrages de rétention; » au 10<sup>e</sup> point, « la capacité et les caractéristiques hydrauliques » au 11<sup>e</sup> point et « ainsi que le niveau du pavage au centre de la chaussée » au 13<sup>e</sup> point;
5. Remplacer le paragraphe de la section « **Plans tels que construits** » par le paragraphe suivant : « Dans les soixante (60) jours qui suivent la fin du permis ou du certificat d'autorisation délivré par le Service de l'urbanisme, deux (2) copies des plans des travaux de drainage et des ouvrages de rétention indiquant « Plans tels que construits » doivent être remises à la Ville. ».

**ADOPTÉE**

127-2024

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 4 366 486**

**ATTENDU** que le 8 février 2024, par le biais de la plateforme électronique de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), le Service de l'urbanisme a reçu une demande d'autorisation, visant l'utilisation du lot 4 366 486, cadastre du Québec, soit le 232, route des Érables, à des fins autres que l'agriculture, sur une superficie de 0,023 hectare;

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 366 473 exprime son désir d'établir un relais de motoneige au sein de sa cabane à sucre commerciale afin de diversifier ses activités et de proposer un nouveau service sur le territoire;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* du Québec (LPTAA), la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit formuler, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, une recommandation à l'égard de toute demande soumise à la CPTAQ, en vue d'une utilisation autre qu'agricole d'un lot sur son territoire;

**ATTENDU** que depuis janvier 2024, l'exploitation acéricole bénéficie d'un contingentement de 5 465 entailles attribué par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, conformément au *Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles du Québec*;

**ATTENDU** que dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

**ATTENDU** que la demande est conforme au *Règlement de zonage numéro 1259-2014* et qu'aucune mesure de contrôle intérimaire ne s'applique;

**ATTENDU** que l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation serait idéal pour accueillir un relais de motoneige, du fait de sa proximité avec les sentiers locaux de motoneige;

**ATTENDU** que selon les dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Jacques-Cartier, la localisation des sentiers de motoneige (et des équipements associés) doit être limitée aux aires où les milieux urbanisés sont peu présents, à savoir les aires d'affectation rurales (RUR), récréoforestière (RF) et agricoles (AG);

**ATTENDU** qu'aucun autre espace approprié n'est disponible ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole pour établir un relais de motoneige, considérant les raisons évoquées précédemment;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 27 février 2024;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** de recommander à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation du lot 4 366 486 à des fins autres que l'agriculture afin que le propriétaire puisse établir un relais de motoneige à même sa cabane à sucre commerciale, sur une superficie de 0,023 hectare.

**ADOPTÉE**

128-2024

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 : CRÉATION DE LA ZONE 165-M**

**ATTENDU** la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 déposée par l'entreprise 9509-1997 Québec inc. pour le lot 5 938 028;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite conserver la vocation commerciale de ce secteur;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de refuser d'entamer la procédure de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 pour le lot 5 938 028 telle que présentée par l'entreprise 9509-1997 Québec inc.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DE CHENILS ET DE CHATTERIES AINSI QUE D'AUTORISER LA CLASSE DE SERVICE ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION DANS LES ZONES 48-A ET 118-A ET RÈGLEMENTER LA SUPERFICIE AUTORISÉE À L'USAGE MINI-ENTREPÔTS EN ZONE 155-I**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe de Services associés à l'usage habitation dans les zones 48-A et 118-A et règlementer la superficie autorisée à l'usage mini-entrepôt en zone 155-I.

La demande de modification réglementaire suivante a été déposée par les propriétaires de l'immeuble situé au 57, route Saint-Denys-Garneau afin de régulariser l'aménagement des bureaux de leur entreprise dans leur résidence.

Les dispositions concernant l'implantation de chenils et de chatteries ont été ajoutées par le Service de l'urbanisme afin d'encadrer ceux-ci.

**ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-355-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'ENCADRER L'IMPLANTATION DE CHENILS ET DE CHATTERIES AINSI QUE D'AUTORISER LA CLASSE SERVICES ASSOCIÉS À L'USAGE HABITATION (CA) DANS LES ZONES 48-A ET 118-A ET RÈGLEMENTER LA SUPERFICIE AUTORISÉE À L'USAGE MINI-ENTREPÔTS EN ZONE 155-I**

**ATTENDU** la demande de modification au Règlement de zonage déposée par les propriétaires de l'immeuble situé au 57, route Saint-Denys-Garneau demandant à autoriser l'aménagement des bureaux de leur entreprise à l'intérieur de leur résidence;

**ATTENDU** que le Service de l'urbanisme a analysé la demande de modification;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** la recommandation du Service d'entreprendre les démarches de modification réglementaire;

**ATTENDU** qu'il convient par la même occasion d'inclure des dispositions permettant l'implantation de chenils et de chatteries sur le territoire;

**ATTENDU** que la superficie autorisée pour l'usage des mini-entrepôts doit également être précisée en zone 155-I;

**IL EST PROPOSÉ**

Que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-355-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'encadrer l'implantation de chenils et de chatteries ainsi que d'autoriser la classe Services associés à l'usage habitation (Ca) dans les zones 48-A et 118-A et régler la superficie autorisée à l'usage mini-entrepôts en zone 155-I.

- Les conseillers ont omis de voter sur ce point. Par conséquent, il sera présenté à nouveau lors de la prochaine séance du conseil.

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ET D'AMENDER LES TARIFS PRÉVUS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux et d'amender les tarifs prévus aux règlements d'urbanisme.

Ce projet de règlement constitue la dernière étape de notre règlement annuel comprenant les taxes et les tarifs des services de la Ville. Comme ces tarifs touchent les règlements d'urbanisme et ne sont pas soumis à la même procédure réglementaire, il convenait de faire un règlement séparément des autres annexes au règlement 1641-2024.

129-2024

**ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT : NUMÉRO APR-356-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX ET D'AMENDER LES TARIFS PRÉVUS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de ce règlement a été donné précédemment;

**ATTENDU** que le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 février 2024;

**ATTENDU** que les tarifs applicables par le Service de l'urbanisme doivent également être inclus au règlement annuel cité ci-dessus;

**ATTENDU** que ces tarifs doivent être modifiés selon la procédure applicable par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'urbanisme;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-356-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux et d'amender les tarifs prévus aux règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 282 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE ET L'INSTALLATION D'UN FILET PROTECTEUR AU TERRAIN DE BALLE**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1647-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 282 000 \$ pour l'éclairage et l'installation d'un filet protecteur au terrain de balle fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1647-2024 est de 6119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1647-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-357-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 40 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DU RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Raynald Houde, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 40 000 \$ pour les honoraires professionnels du réaménagement intérieur au garage municipal.

De plus, monsieur Raynald Houde, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-357-2024 à cette séance.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

130-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1650-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 085 000 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ET LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE EXISTANTE**

**ATTENDU** que l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante de celle-ci sont prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**ATTENDU** que le coût de ces travaux est estimé à 5 085 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 5 085 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 26 février 2024;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-353-2024 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1650-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 5 085 000 \$ pour l'agrandissement de la caserne et le réaménagement intérieur de la partie existante.

**ADOPTÉE**

131-2024

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1651-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 55 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE, DE SÉCURITÉ NAUTIQUE ET DE COMMUNICATIONS**

**ATTENDU** que l'achat d'équipements de protection incendie, de sécurité nautique et de communications est prévu au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;

**ATTENDU** que le coût de ces acquisitions est estimé à 55 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 55 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 26 février 2024;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-350-2024 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé l'objet du règlement et les modifications qui ont été effectuées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1651-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 55 000 \$ pour l'achat d'équipements de protection incendie, de sécurité nautique et de communications.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 132-2024**      **AUTORISATION DE PAIEMENT : ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE PONT-ROUGE POUR LA NATATION, LE PATINAGE ET LE HOCKEY**
- ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Pont-Rouge concernant la natation, le hockey et le patinage par la résolution 067-2022;
- ATTENDU** que, selon cette entente, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit couvrir l'écart entre le coût d'inscription d'un résident et celui d'un non-résident pour ces activités;
- ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 28 février 2024;
- IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement à la Ville de Pont-Rouge d'une somme de 32 339,50 \$ taxes incluses, dans le cadre de l'entente intermunicipale de natation, de hockey et de patinage pour les inscriptions à la session de natation des adultes de l'automne 2023 et des enfants de l'automne/hiver 2023-2024, des cartes d'activités aquatiques de l'automne 2023 ainsi que les inscriptions au hockey et au patinage pour la session d'automne 2023.
- IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 2023 et 2024 *Entente intermunicipale piscine (02-701-40-447)* et *Entente intermunicipale hockey et patinage (02-701-30-447)*.
- IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme 2 585,74 \$ de *l'excédent de fonctionnement non affecté* relativement aux dépenses 2023 du poste *Entente intermunicipale piscine (02-701-40-447)*.
- ADOPTÉE**
- 133-2024**      **AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES DE COMMANDITE - PARTENARIAT SOCCER 2024-2028**
- ATTENDU** que la résolution numéro 103-2024 adoptait le plan de partenariat 2024-2028 pour le soccer;
- ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer les ententes à intervenir avec les entreprises et organismes intéressés à devenir partenaire du soccer;
- ATTENDU** que le projet d'entente de commandite - Partenariat soccer 2024-2028 préparé par le Service du greffe a été soumis aux élus pour étude et approbation;
- ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 28 février 2024;
- IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer les ententes de commandite - Partenariat soccer 2024-2028 à intervenir.
- ADOPTÉE**
- 134-2024**      **AUTORISATION DE GRATUITÉ : CERCLE DE FERMIERES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**
- ATTENDU** que le Cercle de Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a demandé la gratuité des locaux du centre socioculturel Anne-Hébert les 18,19 et



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

20 avril prochains pour la réalisation du congrès de la Fédération 12 du secteur Québec-Portneuf des Cercles de Fermières;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 5 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la gratuité pour l'utilisation des salles du centre socioculturel Anne-Hébert les 18, 19 et 20 avril prochains par le Cercle de Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réalisation du congrès de la Fédération 12 du secteur Québec-Portneuf des Cercles de Fermières.

**ADOPTÉE**

135-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Les Productions de Danse Intense respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 7 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Productions Danse Intense pour la tenue d'un camp de jour spécialisé pour la saison estivale 2024.

Le coût du contrat est de 180 \$, taxes incluses, par enfant par semaine pour un montant maximal établi à 130 500 \$, taxes incluses. De ce montant, 101 500 \$ proviendront des inscriptions et 17 663,89 \$ seront assumés par la Ville directement. La différence résultera de la récupération d'une partie des taxes de ventes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'amender le poste budgétaire de revenus *Camp de jour* (01-234-71-014) et celui de dépenses *Activités spéciales vacances-été* (02-701-56-499) pour les augmenter de 91 500 \$.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer le contrat à intervenir.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Julie Cloutier, trésorière, à effectuer les versements à l'entreprise Les Productions Danse Intense de la façon prescrite au contrat, soit :

- Le 4 avril : 40 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 30 mars;
- Après le 12 juillet : 52 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 12 juillet;
- Après le 19 juillet : 64 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 19 juillet;
- Après le 9 août : 76 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 9 août;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

- Après le 16 août : 88 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 16 août;
- Après le 23 août : 100 % de la somme due en fonction du nombre d'enfants inscrits en date du 23 août.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

136-2024

**AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 3 : REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SOUS LE PONT DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** les travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sous le pont P-06081 de la route Fossambault traversant la rivière Jacques-Carier effectués par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU** que ces travaux ont été exécutés à la suite de la signature d'une entente de collaboration entre le Ministère et la Ville;

**ATTENDU** que les documents préparés par monsieur Frédéric Maltais du Ministère, en date du 14 février 2024, sont joints au présent rapport;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 27 février 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'une somme de 6 650,53 \$, taxes incluses. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 janvier 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux règlements d'emprunt 1584-2022 et 1585-2022.

**ADOPTÉE**

**LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 169 000 \$ POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES**

Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1648-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 169 000 \$ pour l'achat et le remplacement de véhicules fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1648-2024 est de 6119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1648-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-358-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 90 000 \$ POUR LA STABILISATION D'UNE SECTION DE TALUS SUR LA ROUTE MONTCALM**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 90 000 \$ pour la stabilisation d'une section de talus sur la route Montcalm.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-358-2024 à cette séance.

137-2024

**SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION ET DE CONSULTATION : ACQUISITION NOUVELLE INTERSECTION SUR LA ROUTE JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) demande à la Ville de construire des voies d'évitement pour accéder à une nouvelle intersection sur la route Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le Ministère demande également de prolonger l'aménagement urbain jusqu'à la fin des voies;

**ATTENDU** que les terrains sur lesquels l'intersection serait construite n'appartiennent pas à la Ville;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un mandat d'évaluation et de consultation au Groupe Altus ltée afin d'agir à titre d'expert en expropriation et faire l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires;

**ATTENDU** l'offre de service soumise par Groupe Altus ltée en date du 13 février 2024 au montant de 9 500 \$ plus taxes;

**ATTENDU** que ces travaux ont été planifiés au programme triennal d'immobilisations 2024;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Groupe Altus ltée respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques en date du 4 mars 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'octroyer un mandat d'évaluation et de consultation au Groupe Altus ltée afin d'agir à titre d'expert en expropriation et faire l'estimation de l'indemnité à verser aux propriétaires au montant de 9 500 \$, plus taxes selon les détails apparaissant à l'offre de service en date du 13 février 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté. La dépense pourra faire l'objet d'un renflouement lors de l'entrée en vigueur du règlement décrétant les travaux.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024

---

138-2024

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 11 mars.

L'assemblée est levée à 20 h 02.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Isabelle Bernier  
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MARS 2024**

---